

GREVE le 17 Novembre 2015 Pour le retrait du protocole Hirsch-CFDT

Après sa signature sur la casse du Statut de la fonction publique (PPCR), celle des retraites complémentaires (moins de 10 % sur le montant des retraites), la CFDT a conclu le 27 octobre, avec Martin Hirsch un protocole d'accord qui remet en cause l'organisation et le temps de travail de l'ensemble des catégories de personnels de l'AP-HP.

Dans le chapitre « préambule » : Il est indiqué qu'il « constitue le nouveau cadre de l'organisation du travail qui sera mis en place

par le directeur général pour l'ensemble de l'AP-HP ».

Toujours dans ce préambule, les signataires expliquent que cela « a permis de trouver un accord sur les « **éléments socles de la négociation** » revendiqués par la CFDT AP-HP à savoir, **le maintien des 7h36, le temps de repas considéré comme du travail effectif, la prise en compte des dépassements d'horaires effectués par les agents, dans un cadre organisé** ».

Grande victoire revendicative au regard de ce que les agents vont perdre !**Les 7 h 36 remis en cause****La grande équipe effective pour tous les personnels au plus tard au 1^{er} sept. 2016
Suppression des 7 heures 50**

Dans le même temps où les signataires indiquent à **l'article 6** que le schéma horaire en 7h36, qui est actuellement majoritaire, à l'AP-HP est maintenu, il y est introduit la possibilité pour les directions et l'encadrement remettre en cause les 7h36.

- « Toutefois, la diversité des situations rencontrées implique de compléter cette organisation par d'autres schémas horaires permettant à l'AP-HP de répondre à son projet organisationnel compte tenu des moyens qui lui sont alloués ». (article 6)
- « la possibilité de schémas horaires différents sur la base d'un projet de service sur proposition de l'encadrement ». (article 6)

Or l'AP-HP doit économiser 150 millions d'euros en application du pacte d'austérité de 50 milliards décidé par le gouvernement Hollande-Valls → 40 millions d'euros en 2015 : suppressions d'emplois, non reconduction et non mise en stage des CDD → **pour pallier au manque de personnels dans les services, il est proposé plusieurs schémas horaires d'organisation du temps de travail :**

7 h 36 / 7 h 36 / 10 h
7 h 30 / 7 h 30 / 10 h
7 h 30 / 7 h 36 / 10 h

7 h 36 / **7 h 30** / 10 h
7 h 30 / 7 h 30 / 10 h du lundi au vendredi
et 12 h / 12 h samedi et dimanche

Les nouveaux embauchés n'auront que le « choix » en **7 heures** ou **7 h 30** → le schéma horaire 7 h 36 disparaîtra au fur et à mesure des départs à la retraite, disponibilités, démissions, ... **Les directions utilisent d'ores et déjà les demandes de changement pour changer et imposer les nouveaux horaires.**

La variante 7 h 36 / 7 h 50 / 10 h, qui est actuellement l'organisation de la majorité des personnels, est maintenue au plus tard jusqu'au 1^{er} septembre 2016 → suppression des 7 h 50 et mise en place de la grande équipe « matin-après midi » pour tous les personnels.

A part cela, cet accord n'a pas pour but d'adapter les horaires et l'organisation du travail des personnels en fonction des pics d'activité et des moyens en personnels affectés aux services.

Contrairement à ce peuvent expliquer les signataires, Les personnels sont attachés à leurs horaires et organisation actuels de travail.

Pour la Direction générale, avec la complicité de la CFDT, il s'agit bien de mettre en œuvre une déstructuration totale de l'organisation du travail. Il y aura autant d'organisations et de schémas horaires que de services et de pôles, ce que les personnels ont rejeté massivement par la grève en mai-juin, notamment celle du juin qui a vu 25 000 grévistes et 15 000 manifestants du Siège de l'AP-HP à l'Élysée.

Vie professionnelle et vie privée encore plus dégradée et malmenée

Selon le DG et la CFDT, ce protocole permettra de concilier vie professionnelle et vie privée. De qui se moquent-ils ?

Concernant la vie professionnelle, les personnels devront faire en 7 h 30 voir 7 heures ce qu'ils n'arrivaient pas à faire en 7 h 36 ou 7 h 50 et qu'ils dépassaient chaque jour pour que leurs malades puissent avoir tous leurs soins. Quand au paiement des dépassements d'horaires, personne n'est dupe ! Surtout quand on sait les difficultés pour les faire valider par les directions dans Gestime.

Cet accord aura des répercussions catastrophiques sur la qualité de la prise en charge des patients.

Avec cet accord, les personnels vont venir plus souvent à l'hôpital pour le même salaire. Alors que les salaires sont bloqués, ce seront de nouveaux frais (crèche, centres de loisirs, garderie, nounous,...transports, essence) s'ajoutant à l'augmentation des cotisations sociales que subiront les personnels → une nouvelle perte de pouvoir d'achat.

Le temps de repas, ce n'est que l'application de la loi !

La grande majorité des personnels déjeune dans leur service ce qui leur permet d'intervenir immédiatement en cas de besoin auprès des patients. Ils sont de ce fait à la disposition de leur employeur. La loi précise que, dans ce cas, le temps de repas est considéré comme du travail effectif. Et pour celles et ceux qui vont au self, le plus souvent, ils déjeunent en 20 minutes. Ils sont également à la disposition de l'employeur.

Les droits perdus par les personnels avec cet accord Hirsch – CFDT

- **Suppression des équipes fixes « matin-après midi »**
- **Suppression des 2 jours « Forfait Protocole » (FP) pour 74 223 agents**
- **Suppression des jours RR**
- **Suppression du jour « Fête des mères » (FM) pour 34 000 mamans**
- **Suppression de tous les protocoles locaux dès le 1^{er} janvier 2016.**
- **Suppression du 7H36' : perte de 2 RR, 2 FP + 1 FM → au lieu de 207 j de travail → 211 j / 212j**
- **Suppression du 7H50' (11 000 agents concernés) : perte de 2 RTT, 6 RR, 2 FP + 1 FM → 11 jours de plus à venir travailler à l'hôpital.**
- **7H 30' : droit d'option ou nouvel embauché : perte de 3 RTT (22h) payées 18h /an ==> 1h30 / mois ; 6mn de moins entraînent 3jours de travail en plus soit 214 j par an.**
- **Cadres :**
 - ◆ **cadre au forfait** perte de 6 RTT
 - ◆ **cadre au décompte horaire** perte de 2 RTT, 2 FP

Les cadres seront demain les fusibles et les boucs émissaires du protocole Hirsch-CFDT.

Force Ouvrière AP-HP appelle avec l'USAP-CGT, SUD Santé, CFTC, UNSA et CFE-CGC les personnels à faire grève le mardi 17 novembre et à se rassembler devant le Siège de l'AP-HP pour exiger le retrait du protocole d'accord Hirsch-CFDT

Comme l'indique le communiqué de l'intersyndicale : « Si le soir du 17 novembre, le protocole du 27 octobre n'est pas retiré, alors la question de la grève totale, illimitée sera à l'ordre du jour ». Alors préparons d'ores et déjà la grève totale.

Informations : Force Ouvrière AP-HP ne répondra pas à la lettre du 25 septembre de Martin Hirsch invitant les organisations syndicales à signer son protocole d'accord.

La Fédération des Services Publics et des Services de Santé FO condamne : « une véritable provocation, cette décision est totalement irresponsable (...) En procédant de la sorte, le Directeur général de l'AP-HP prend la responsabilité d'un conflit social majeur. (...) Soutient toutes initiatives pour exiger le retrait de l'accord illégal (...) demande solennellement à la ministre de la santé d'invalider cet accord... »